



ADHESION JEUNE 2023 / 2024

Adhésion Ré-adhésion Adhésion autre foyer, lequel

Nom		
Prénom		
Date de naissance		
E-mail		
Adresse		
Code postal / Ville	Code Postal	Ville
Téléphone	Fixe	Portable

Nature Environnement

Tennis de table* loisir compétition

Zumba

Eveil corporel (4-5 ans)

*Utilisez-vous sur votre smartphone l'application WhatsApp : OUI NON

Nom et Prénom des parents :

Père :  Domicile :

E-mail : **Représentant légal de l'enfant :** OUI NON

Mère :  Domicile :

E-mail : **Représentant légal de l'enfant :** OUI NON

Attention : Obligation de fournir un certificat médical ou un questionnaire de santé pour les activités physiques, dès la première séance. Si vous étiez déjà adhérent(e), les certificats fournis sont valables 3 ans.

Je, soussigné(e) _____

➤ Autorise la diffusion sur le site internet <https://mondonville.foyersruraux.org> ainsi que sur la page Facebook du foyer rural et du club

- D'informations personnelles concernant mon enfant (nom, prénom, catégorie)
- De photos ou vidéos sur lesquelles mon enfant apparaîtrait

➤ Reconnaît avoir pris connaissance du règlement Intérieur du foyer rural et du règlement intérieur spécifique tennis de table (si adhésion à cette section) et en accepte les termes.

Fait à Mondonville le :

Signature du représentant légal :

ADHESION JEUNE 2023 / 2024

TENNIS DE TABLE : Activités du club, transport, limites de responsabilités

Je soussigné(e)

Père, Mère, Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) de l'enfant :

L'autorise à quitter seul les activités du tennis de table du Foyer Rural : OUI NON

Personnes (autres que les parents) autorisées à venir chercher l'enfant :

.....
.....

J'accepte d'autre part que tous les membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant aux lieux où se dérouleront les compétitions ou autres activités.

Je suis informé(e) que la prise en charge de mon enfant pour les cours débute à l'intérieur de la salle de tennis de table en présence d'un responsable, et qu'elle cesse dans les mêmes conditions en fin de cours.

Tout départ anticipé d'une séance nécessite la délivrance d'une autorisation parentale mentionnant le jour et l'heure de ce départ anticipé.

Je dégage de toute responsabilité l'éducateur et les animateurs ainsi que les responsables de la section Tennis de Table du Foyer Rural de Mondonville au cas où l'enfant inscrit à l'activité ne serait pas présent lors de l'appel effectué au début du cours.

Il incombe donc aux parents ou accompagnateurs de s'assurer que l'enfant se présente bien à la salle aux heures prévues.

Fait à Mondonville le :

Signature du représentant légal :